

# L'ENSEIGNE 3.0

FÉVRIER 2025

## Voir grand MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le 12 février dernier, vous étiez en assemblée générale soixante-cinq personnes à vous approprier les réflexions du comité syndical sur la répartition des ressources afin de repenser collectivement le partage des ressources au sein du collège. Cet exercice de collégialité exemplaire nous permettra, à terme, de définir des principes et des règles d'attribution que nous irons défendre en Comité des relations du travail (CRT), tout en conservant une marge de manœuvre afin de soutenir collectivement les départements qui en auraient besoin. Cet exercice visait une meilleure compréhension ainsi qu'une plus grande transparence du projet de répartition. L'application de critères neutres permettra de mettre en lumière nos besoins réels et d'en faire nos principaux combats lors des prochaines négociations.

Votre présence a donné lieu à des prises de position fortes, qu'il s'agisse du [boycottage d'Amazon](#) – nous vous invitons d'ailleurs à lire [cet article de notre collègue Yannick Delbecque](#) – ou de la [défense des travailleuses et travailleurs du milieu culturel](#). Permettez-moi d'y voir le signe d'un engagement à défendre des valeurs de solidarité et d'entraide, plus nécessaires que jamais. Le meilleur remède à l'apathie demeure l'action, et votre engagement au sein de votre Assemblée générale est le premier d'une série de leviers nous permettant de construire une mobilisation forte et durable afin de défendre le vivant, la liberté, la solidarité et la dignité.

Le temps nous semblait propice pour ranimer *L'enseigne*, version 3.0, afin de garder bien vivant le fil de nos actions, de nos mobilisations et de nos luttes, puisqu'ensemble, il nous est permis de voir grand.

**Jennifer Beaudry**

## LES COMITÉS EN BREF

### Comité des relations du travail

Les sujets abordés lors de la rencontre du 6 février dernier étaient, entre autres:

- Accès aux comptes Microsoft
- Gestion des invalidités
- Ouverture et fermeture de groupes
- Formation continue – points variés

La prochaine réunion du CRT aura lieu le 20 mars prochain. Vous pouvez en tout temps consulter les ordres du jour du CRT sur [CampusSL](#).

### Conseil syndical (CS)

Lors de la réunion du 29 janvier dernier, les personnes déléguées au conseil syndical ont, notamment, reçu une présentation du comité syndical sur la répartition des ressources et ont préparé l'assemblée générale du 12 février.

En tout temps, vous pouvez contacter [votre personne déléguée](#) si vous avez des questions sur les enjeux du CS.

## MANIFESTATION CONTRE AMAZON

Le samedi 15 février dernier avait lieu la grande manifestation *Délivrons-nous d'Amazon* organisée par la CSN.

Merci à ceux et celles qui ont marché avec des centaines d'autres militants et militantes pour dénoncer l'antisindicalisme d'Amazon.



## À VENIR

FÉVRIER

26

**Conseil  
syndical**  
F157, 12h

MARS

12

**Assemblée  
générale**  
C115, 12h

MARS

13

**Syndibistro**  
Salon du  
personnel,  
dès 16h

# L'ENSEIGNE 3.0

FÉVRIER 2025

## CONNAISSEZ-VOUS VOS CONGÉS?

Saviez-vous que, selon la convention, vous avez droit à des congés pour:

- votre mariage et le mariage d'un ou d'une proche;
- le décès d'un ou d'une proche;
- votre déménagement;
- et bien plus.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus!

## MOT CROISÉ SYNDICAL GRILLE N° 2



Vous pouvez vous amuser à compléter la grille du SPCSL créée par Jonathan Ruel.

Des copies papier sont aussi disponibles au B161!

## CONVENTION COLLECTIVE 2023-2028 : LES NOUVEAUTÉS!

Dans cette rubrique, nous vous présenterons les nouvelles dispositions de la convention collective 2023-2028 qui viennent encadrer nos conditions de travail. Dans ce premier article, nous abordons la question de l'enseignement à distance (EAD), un enjeu majeur de notre dernière négociation.

### Nouvelles balises pour l'enseignement à distance : des gains significatifs

Avec la [nouvelle convention collective 2023-2028](#), l'annexe relative aux modèles d'organisation de l'enseignement, qui inclut l'enseignement à distance (EAD), a été bonifiée (annexe VII-3) et un article sur la formation à distance a été ajouté (article 8-8.00). Deux gains majeurs ont été obtenus : un processus de consultation obligatoire entourant la mise en œuvre de l'EAD et l'ajout de balises claires pour protéger nos conditions de travail.

#### Un processus de consultation obligatoire

Bien que l'enseignement en présence reste le modèle à privilégier, il serait possible d'expérimenter d'autres modèles d'organisation d'enseignement tels que l'EAD, mais sous plusieurs conditions.

- Tout nouveau projet d'EAD peut être mis en œuvre seulement après consultation à la Commission des études, en département et soumission au CRT.
- Cette consultation doit avoir lieu au moins 6 mois avant la mise en œuvre du projet.
- La consultation doit notamment porter sur l'évaluation de la pertinence du projet, les besoins auxquels il vise à répondre ainsi que les impacts sur les conditions d'enseignement.
- Un suivi de l'expérimentation doit être assuré dans un délai raisonnable.

#### Ajout de balises claires pour protéger nos conditions de travail

- L'identification du mode d'enseignement (présence ou distance) doit se faire avant l'attribution d'un cours.
- Il est interdit de changer le mode d'enseignement d'un cours (ex : passer d'un cours en présence à un cours à distance) en cours de session.
- Pour un cours en EAD, Le nombre maximum de personnes étudiantes dans un groupe est balisé.
- Impossibilité d'enregistrer un cours sans l'accord de la personne enseignante.
- Pour un cours en EAD, possibilité pour la personne enseignante de demander des évaluations en présence.
- Pour un cours en EAD, la personne enseignante doit avoir accès aux formations, au soutien et au matériel nécessaire.

En résumé, les gains de la dernière négociation constituent un premier pas significatif dans l'encadrement de l'EAD et des nouveaux modèles d'organisation de l'enseignement (qui pourraient inclure des projets intégrant l'intelligence artificielle par exemple). Les conditions négociées clarifient un ensemble de critères qui encadrent, voire limitent, son développement.